

QUE monsieur François Ouimet, député de la circonscription électorale de Marquette à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre de la Justice;

QUE madame Filomena Rotiroti, députée de la circonscription électorale de Jeanne-Mance-Viger à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire à la ministre du Tourisme;

QUE madame Danielle St-Amand, députée de la circonscription électorale de Trois-Rivières à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire au ministre de la Famille;

QUE le présent décret remplace les décrets n^{os} 41-2009 et 42-2009 du 28 janvier 2009.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

52669

Gouvernement du Québec

Décret 1143-2009, 4 novembre 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur Norman Johnston comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Norman Johnston, vice-président au financement, La Financière agricole du Québec, cadre classe 3, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, administrateur d'État II, au salaire annuel de 144 617 \$ à compter du 16 novembre 2009;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Norman Johnston comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

52670

Gouvernement du Québec

Décret 1144-2009, 4 novembre 2009

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Christian Barrette comme sous-ministre adjoint au ministère de la Famille et des Aînés

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Christian Barrette, directeur des services sociaux généraux, de la jeunesse et du communautaire du ministère de la Santé et des Services sociaux, soit engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjoint au ministère de la Famille et des Aînés pour un mandat de trois ans à compter du 9 novembre 2009, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Contrat d'engagement de monsieur Christian Barrette comme sous-ministre adjoint au ministère de la Famille et des Aînés

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Christian Barrette, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre adjoint au ministère de la Famille et des Aînés, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, il exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

Monsieur Barrette exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 9 novembre 2009 pour se terminer le 8 novembre 2012, sous réserve des dispositions de l'article 4.